CONDITIONS GENERALES DE BELLAVISTA

BELLAVISTA, via les sites www.bellavista-villas.com, www.dolcevitavillas.com , propose des offres de séjours dans des DEMEURES PRIVEES ou appartements dépendant ou non d'établissements hôteliers ci-après appelées DEMEURES, ces DEMEURES appartiennent à des personnes physiques ou morales privées ci-après appelées FOURNISSEUR. Elles proposent des prestations incluses ou supplémentaires ci-après appelées PRESTATIONS.

I. OFFRE PRÉALABLE À LA RÉSERVATION

BELLAVISTA répond aux différents souhaits de séjour du CLIENT et émet des offres indicatives. Des options peuvent être prises auprès de BELLAVISTA, elles sont effectives de manière générale pendant 72h et garantissent la disponibilité de la DEMEURE sélectionnée.

Avant toute réservation définitive d'un séjour par le CLIENT, BELLAVISTA communiquera par écrit toutes les modalités préalables à la réservation nécessaires et exigées par la loi, ainsi que le détail des prestations comprises dans le séjour et /ou celles à payer en supplément, et/ou celles dont le montant sera ou devra être confirmé au moment du solde.

Toute éventuelle prestation accessoire ne figurant pas devra être confirmée par écrit.

2. RÉSERVATIONS

Toute réservation de séjour doit être confirmée à BELLAVISTA via le FORMULAIRE DE RÉSERVATION en ligne accessible dans le mail accordant l'option, et précisant les modalités préalables à la réservation. L'OFFRE PRÉALABLE À LA RÉSERVATION définissant les CONDITIONS PARTICULIÈRES (prestations incluses ou supplémentaires), ainsi que LE BULLETIN DE RÉSERVATION, dûment rempli constitue un contrat original.

Le signataire du BULLETIN DE RÉSERVATION assume les obligations contractuelles qui naissent de la réservation ainsi que celles exigibles des personnes dont le nom a été porté sur le dit BULLETIN DE RÉSERVATION. La réservation n'est valable que pour les personnes nommément désignées sur le BULLETIN DE RÉSERVATION.

Le BULLETIN DE RÉSERVATION validé et soumis electroniquement à BELLAVISTA exprime le parfait consentement de son signataire et fait naître le CONTRAT DE SÉJOUR et entraîne toute la responsabilité de son signataire en égard aux conditions de réservation, de paiement ou d'annulation.

3. RÉSERVATION FERME ET PAIEMENTS

Après la validation électronique du BULLETIN DE RÉSERVATION et sa soumission en ligne à BELLAVISTA, le CLIENT dispose du temps de l'option accordée pour effectuer le paiement. Passé ce délai, BELLAVISTA ne pourra plus garantir au CLIENT ni la disponibilité, ni les conditions de son offre préalable.

Les paiements des séjours s'effectueront selon les modalités précisées au cas par cas dans l'OFFRE PREALABLE A LA RÉSERVATION.

La réservation sera définitivement validée par BELLAVISTA et engagera sa responsabilité vis-à-vis du CLIENT à compter du jour du bon encaissement de cet acompte. Le client recevra dès ce bon encaissement une confirmation ferme et écrite. En cas d'annulation du fait du client, cet acompte sera définitivement retenu au titre de pénalité CLIENTd'annulation du fait du client. Il est entendu que si les délais de paiement ne sont pas respectés par le client, sans accord préalable et écrit entre les parties, BELLAVISTA aura le droit d'annuler la réservation et le client assurera le règlement du solde dû selon les conditions d'annulation fixées. (voir paragraphe 7 : MODIFICATION DE RÉSERVATION. ANNULATIONS).

4. MODES DE RÈGLEMENTS

Tout règlement de séjour s'effectue dans les délais fixés dans l'article 3, par carte bancaire ou virement sur le compte bancaire de BELLAVISTA dont les coordonnées seront spécifiées lors de l'envoi de l'offre préalable. Pour les règlements par carte bancaire, il est convenu que tout règlement par carte bancaire étrangère (appartenant à une banque située en dehors de la France métropolitaine) donnera lieu à une majoration de 2% correspondant aux frais bancaires supportés par BELLAVISTA pour chaque paiement effectué au moyen d'une telle carte. Tout règlement adressé à BELLAVISTA devra préciser la référence de réservation et/ou de l'OFFRE PRÉALABLE et le nom du signataire de BULLETIN DE RÉSERVATION.

5. PRIX ET VARIATION DES PRIX, DESCRIPTION DES OFFRES

Les prix et tarifs des séjours sont exprimés en euros, par jour, pour des séjours généralement du samedi au samedi sauf accord particulier. Les tarifs indicatifs et les descriptions des offres sont consultables sur

le site Internet BELLAVISTA ou disponibles à la demande. Des offres spécifiques sont émises par BELLAVISTA sur devis en cas d'un séjour plus long ou plus court. Les tarifs peuvent varier selon les prestations proposées, les périodes de l'année et les fluctuations économiques du marché pour chaque destination.

En toute hypothèse, BELLAVISTA ne pourra être engagée que par les prix fermes qui figureront sur l'OFFRE PRÉALABLE A LA RÉSERVATION toujours émise par écrit. Cette OFFRE PRÉALABLE A LA RÉSERVATION stipulera également les services et charges incluses dans le prix du séjour et celles des charges et services annexes non incluses et donnant lieu à un règlement supplémentaire, sur place ou non. En cas de litige, seule l'OFFRE PRÉALABLE À LA RÉSERVATION fait foi. Les informations figurant sur le site Internet de BELLAVISTA n'ont qu'une valeur indicative au jour de leur publication en ligne.

6. DESCRIPTION DES DEMEURES, PRIX, DISPONIBILITÉS

le FOURNISSEURLes descriptifs des DEMEURES disponibles sur le site BELLAVISTA sont conformes aux informations transmises à BELLAVISTA par le FOURNISSEUR Les descriptifs DEMEURE sont mis à jour une fois par an et/ou à chaque fois qu'une modification est communiquée à BELLAVISTA par le FOURNISSEUR Les DEMEURES répondent toutes à des critères spécifiques de qualité définis par BELLAVISTA. BELLAVISTA s'engage à tenir ses descriptifs à jour, et à transmettre au le FOURNISSEURCLIENT toutes les modifications, améliorations ou détériorations qui seront portées à sa connaissance. BELLAVISTA ne peut être tenue responsable des informations qui ne lui ont pas été communiquées. En aucun cas BELLAVISTA, ne pourra être tenue responsable si les modifications affectant la DEMEURES ou les PRESTATIONS, l'environnement immédiat des DEMEURES ou sa disponibilité n'ont pas été portées à sa connaissance par FOURNISSEUR avant la date de réservation, ou entre la date de réservation et l'entrée dans la DEMEURE.

7. MODIFICATION DE RÉSERVATION – ANNULATIONS

ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT Pour chaque modification apportée à une réservation ferme, le client sera tenu de payer à BELLAVISTA de nouveaux frais de dossier équivalents à ceux stipulés sur le BULLETIN DE RÉSERVATION. Si ces nouvelles modifications entraînent une augmentation de prix de séjour, le CLIENT versera la totalité des sommes dûes sous 72 heures, ces sommes ne seront pas remboursées en cas d'annulation de la part du client.
A tout instant, le CLIENT pourra annuler sa réservation. Quelles que soient les raisons qui pourraient conduire le client à demander l'annulation de sa réservation, cette demande devra être adressée à BELLAVISTA par lettre recommandée avec accusé de réception, pour être effective. La date de réception figurant sur l'accusé de réception déterminera le montant des frais d'annulation en fonction du barème stipulé CLIENTdans les conditions d'Annulation de l'OFFRE PREALABLE A LA RESERVATION. Le client et BELLAVISTA s'engagent à respecter ces conditions.

Faute de demande d'annulation de réservation adressée à BELLAVISTA par lettre recommandée avec accusé de réception, le CLIENT sera redevable de l'intégralité du montant de sa réservation.

Le montant de la franchise éventuelle prévue et les frais de dossier BELLAVISTA ne sont jamais remboursés.

ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT DE BELLAVISTA : En cas de modification substantielle des conditions de séjour, de modifications des prestations essentielles prévues à un séjour, de non-conformité de ces prestations essentielles au contrat, de non disponibilité de la DEMEURE, d'annulation d'une réservation ferme (tel que définit dans l'article 3) du fait de BELLAVISTA, BELLAVISTA remboursera immédiatement les sommes perçues au CLIENT ou s'efforcera de proposer un séjour d'un montant équivalent ou supérieur. Si le CLIENT accepte la nouvelle proposition de séjour, cette proposition sera alors soumise à un nouveau contrat et aux nouvelles conditions particulières qui feront l'objet d'un accord entre les parties. Si une PRESTATION ne peut être effectuée ou si elle devait l'être de façon non conforme au contrat, le client pourra demander qu'il y soit remédié dans un délai approprié. BELLAVISTA est autorisée à y remédier en offrant une autre prestation ayant la même valeur ou une valeur supérieure, ou à défaut de rembourser la prestation.

BELLAVISTA agit en qualité d'intermédiaire entre le CLIENT et ses FOURNISSEUR pour des séjours dans les DEMEURES figurant dans son catalogue. BELLAVISTA ne pourrait être tenu responsable pour la perte du séjour ou de tout supplément de dépenses dû à des retards ou changements dans les services de trains, bateaux, avions ou autres moyens de transport, mais également du fait de maladies, quarantaines, grèves, intempéries, troubles civils, guerre, épidémie ou toutes autres causes. Toutes pertes ou dépenses supplémentaires devront êtres entièrement supportées par le client. Tout séjour interrompu ou abrégé, ou toute prestation non consommée quelle qu'en soit la cause, ne donne lieu à aucun remboursement.

8. ASSURANCES

CLIENTASSURANCE ANNULATION FACULTATIVE : De manière non obligatoire et facultative,
le CLIENT peut souscrire auprès de BELLAVISTA à une ASSURANCE ANNULATION. Le montant de cette

ASSURANCE ANNULATION est établi en pourcentage du prix du séjour. Si le client décide de souscrire à l'ASSURANCE ANNULATION, celle-ci sera indiquée sur le BULLETIN DE RÉSERVATION et devra être payée au moment de l'acompte. Elle intervient dans le cadre des annulations prévues par le contrat de l'ASSUREUR, dont les garanties sont consultable au sein de l'OFFRE PREALABLE A LA RÉSERVATION. L'ASSURANCE ANNULATION est valable du jour de la signature du BULLETIN DE RÉSERVATION jusqu'au début du séjour. Les frais de dossier de BELLAVISTA, et les frais d'assurance Annulation, ne sont en aucun cas remboursés. Pour connaître les conditions d'assurance, notamment le plafond et la franchise, le client se référera aux conditions de l'ASSUREUR. CLIENT

CLIENTASSURANCES OBLIGATOIRES - RISQUES LOCATIFS, VOLS, ETC ... : Le CLIENT à l'obligation de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance solvable contre les risques de vols, d'incendie, et de dégât des eaux, tant pour les risques liés à son séjour que pour les risques locatifs et celle du mobilier meublant la DEMEURE donnée en location. Une attestation d'assurance pourra être demandée au client à son arrivée sur place par le FOURNISSEUR ou un mandataire du FOURNISSEUR, BELLAVISTA ne pourra en aucun cas être tenue responsable de difficultés ou impossibilité de prendre possession de la maison, résultant de l'incapacité du client à fournir une telle attestation. Le client est invité à se renseigner auprès de son assureur sur l'assurance "villégiature" ou/et de prévenir son assurance de responsabilité civile. Les notions et régimes de responsabilité civile étant différents d'un pays à l'autre la responsabilité de BELLAVISTA ne pourra être engagée par suite d'accident, blessure, pertes, vols, incendies, accidents survenus autour de la piscine ...etc. En cas d'éventuels problèmes concernant la jouissance de la DEMEURE ou l'exécution de PRESTATIONS annexes prévues dans l'OFFRE PRÉALABLE À LA RÉSERVATION, le client est tenu, dans le cadre des dispositions de la loi, de s'employer à contribuer à l'élimination du problème et à réduire au minimum les dommages qui pourraient résulter dudit problème.

9. DÉPÔT DE GARANTIE

Afin de se prémunir de toute dégradation éventuelle pouvant survenir pendant le séjour, le CLIENT sera tenu à la remise d'un DÉPÔT DE GARANTIE entre les mains du FOURNISSEUR, directement ou par le biais d'un mandataire.

Le DÉPÔT DE GARANTIE ne peut être productif d'intérêts. Le montant de ce DÉPÔT DE GARANTIE varie en fonction des caractéristiques de la DEMEURE. Exceptionnellement, dans l'hypothèse où la remise du DÉPÔT DE GARANTIE entre les mains du FOURNISSEUR s'avérerait impossible, ce dépôt ou une autorisation de prélèvement pourrait être remis à BELLAVISTA.

Dans le cas où le DÉPÔT DE GARANTIE serait perçu par BELLAVISTA auprès du CLIENT en tant que mandataire du FOURNISSEUR, BELLAVISTA ne saurait être considérée comme détenteur de celui ci.

10. CONDITIONS D'EXECUTION DU SÉJOUR

10.1 DOCUMENTS ET INFORMATIONS VOYAGES : 15 jours avant son départ, le CLIENT devra confirmer le jour exact et l'heure de son arrivée ainsi que son moyen de locomotion. Sans ces informations BELLAVISTA ne pourra procéder à la remise des documents nécessaires au voyage et à l'organisation de son accueil sur place. Le client recevra avant son départ (généralement une semaine avant) un document de voyages appelé "VOUCHER".

L'ITINÉRAIRE INDICATIF D'ACCÈS n'est remis au CLIENT qu'à titre de proposition de trajet en fonction des informations communément accessibles, le choix de l'itinéraire jusqu'à la DEMEURE reste celui du client et les risques inhérents au trajet ne peuvent engager la responsabilité de BELLAVISTA.

Le VOUCHER précise l'adresse exacte de la DEMEURE, il peut porter également le nom et, le cas échéant, l'adresse du FOURNISSEUR. Si un accueil est prévu sur place, le VOUCHER précise le nom et les coordonnées de cette personne appelée CHARGÉ D'ACCUEIL ou du mandataire spécialement habilité par le FOURNISSEUR.

Le "VOUCHER" précise également les modalités de remise d'un DÉPÔT DE GARANTIE (voir paragraphe 9), son montant et le nom de la personne à qui ce DÉPÔT DE GARANTIE doit être remis. Le "VOUCHER" pourra être réclamé au CLIENT sur place et constitue une preuve de réservation.

10.2 DUREE DU SEJOUR ET CAPACITE D'ACCUEIL: La durée minimum d'un séjour est en général d'une semaine ou d'un multiple de semaine. La durée de séjour est toujours précisée sur le BULLETIN DE RÉSERVATION. Le nombre et l'identité des personnes qui bénéficieront du séjour dans la DEMEURE sont fixés par une liste exhaustive et limitative stipulée sur le BULLETIN DE RÉSERVATION. Ce nombre et ces identités doivent être scrupuleusement respectés, même si le nombre d'occupants figurant au BULLETIN DE RÉSERVATION est inférieur à la capacité d'accueil réelle sur place et ce durant toute la durée de séjour, sauf accord express et écrit entre le CLIENT et BELLAVISTA. Si le client ne dispose pas de la liste exhaustive des bénéficiaires du séjour au moment de la réservation, il doit la fournir, par écrit, à BELLAVISTA, impérativement 21 jours avant son départ. Dans l'hypothèse où aucune nouvelle liste ne serait fournie à BELLAVISTA dans ce délai, la liste fournie au moment de la réservation sera considérée comme exhaustive. Il est expressément précisé et le client reconnait être informé que selon les législations en vigueur dans les pays où se trouvent les demeures, le nombre et l'identité des bénéficiaires du séjour peut faire d'une déclaration obligatoire auprès d'une société d'assurance et

qu'une modification du nombre ou de l'identité des bénéficiaires du séjour à l'arrivée ou au cours du séjour peut relever de la compétence des autorités locales, notamment de la police.

10.3 MODALITÉS D'ARRIVÉE ET DE DÉPART : Les arrivées sur place sont prévues, sauf stipulation contraire entre 16h et 19h, à la date définie dans le BULLETIN DE RÉSERVATION et l'adresse stipulée dans le "VOUCHER". En cas de modification exceptionnelle de la date d'arrivée, le CLIENT est tenu impérativement d'en informer le CHARGÉ D'ACCUEIL sur place. Dans le cas où le client ne se présenterait pas à l'adresse indiquée et à la date prévue dans le "VOUCHER" sans aucun avertissement de sa part, il perdra tous les droits à sa réservation. Les arrivées en dehors des horaires indiquées ci-dessus devront faire l'objet d'une stipulation expresse sur le BULLETIN DE RÉSERVATION et/ou un accord écrit de BELLAVISTA et pourront faire l'objet d'un supplément de prix. Dans l'hypothèse où l'accès à la DEMEURE se ferait par l'emploi d'un code d'accès, le code qui aura été communiqué par le FOURNISSEUR sera transmis au client sur le document ITINÉRAIRE INDICATIF D'ACCÈS. Les départs sont prévus, sauf stipulation contraire avant 10h, à la date définie dans le BULLETIN DE RÉSERVATION. Le client est tenu d'informer le CHARGÉ D'ACCUEIL sur place, le FOURNISSEUR ou le mandataire du FOURNISSEUR, 72 heures avant l'heure exacte de son départ afin de fixer et organiser un rendez-vous pour procéder le jour du départ, à la vérification de la DEMEURE, signer tout document de sortie (le cas échéant un ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE) et procéder aux différents règlements de charges et services supplémentaires.

10.4 ACCÈS A LA DEMEURE, REMISE DES CLEFS, DÉPÔT DE GARANTIE: La remise des clefs s'effectue sur place par le CHARGÉ D'ACCUEIL ou/et le FOURNISSEUR ou/et un mandataire du FOURNISSEUR dont les coordonnées sont mentionnées sur le VOUCHER. Afin de se prémunir contre d'éventuelles dégradations pouvant subvenir au cours du séjour, et/ou pour répondre au règlement des différentes charges ou consommations liées au séjour et non comprises dans le prix et stipulées sur l'OFFRE PRÉALABLE À LA RÉSERVATION, un DÉPÔT DE GARANTIE sera demandé lors de la remise des clefs et remis au FOURNISSEUR, directement ou bien à un mandataire choisi par le FOURNISSEUR.

Le montant et les modalités de remise de ce DÉPÔT DE GARANTIE sont stipulés sur l'OFFRE PRÉALABLE À LA RÉSERVATION.

L'accès à la DEMEURE peut être refusé au CLIENT en l'absence ou en cas de refus de produire et remettre ce DÉPÔT DE GARANTIE. Dans ce cas, le client perdra toute somme déjà versée.

Il est conseillé au CLIENT de faire signer un ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE sur place afin d'éviter tout litige.

BELLAVISTA ne pourra en aucun cas être tenu responsable du DÉPÔT DE GARANTIE. Tout litige ayant trait à la non restitution, ou à l'utilisation de ce dernier devra être exclusivement réglé entre le CLIENT et le FOURNISSEUR ou le mandataire l'ayant perçu pour son compte.

10.5 ÉTAT DE LA PROPRIÉTE ET ÉQUIPEMENTS: À l'arrivée sur place et lors de la remise des clefs, le CLIENT doit s'assurer que la DEMEURE est conforme au descriptif communiqué par BELLAVISTA, que ses équipements sont en bon état de fonctionnement, et que la DEMEURE est livrée en bon état de propreté. Toute réclamation concernant la propreté et le fonctionnement des équipements doit être formulée directement auprès du CHARGÉ D'ACCUEIL sur place ou auprès du FOURNISSEUR. BELLAVISTA agissant en tant qu'intermédiaire entre le client et son FOURNISSEUR, ne peut être responsable de l'état de propreté ainsi que du bon fonctionnement des équipements mis à la disposition du client sur place. Cependant, et si nécessaire BELLAVISTA se tient à disposition du client pendant ses horaires d'ouverture pour faire intervenir auprès du FOURNISSEUR et l'enjoindre de se conformer rapidement à ses obligations.

Durant son séjour le CLIENT s'engage à entretenir la DEMEURE dans un bon état de propreté et rendre la DEMEURE dans le même état de propreté qu'il l'a reçue. Le client devra s'acquitter des prestations de nettoyage de sortie si elles n'étaient pas incluses dans le prix de son séjour et assumera toutes les charges supplémentaires qui pourraient lui être réclamées à son départ si la DEMEURE est rendue dans un état de propreté insuffisant ou/et nécessitant un nettoyage supplémentaire.

Le CLIENT s'engage en outre à restituer la DEMEURE et les meubles meublant la DEMEURE dans le même état de disposition (place et orientation des meubles, lits et équipements) que celui dans lequel il l'a trouvé, un supplément de prix pourra lui être exigé sur place en cas contraire, du fait d'un travail de remise en état supplémentaire.

10.6 DÉGRADATIONS, CHARGES ET SERVICES SUPPLÉMENTAIRES, RESTITUTION DU DÉPÔT DE GARANTIE : Toutes charges et services supplémentaires demandés sur place (changements des dispositions des lits, ménages supplémentaires, changement des draps, etc.) nécessitant un règlement supplémentaire sur place ne pourront faire l'objet de réclamation auprès de BELLAVISTA ni engager la responsabilité de cette dernière.
Toute charge ou service non compris dans le prix du séjour doivent être réglés sur place. Ils sont en général stipulés dans l'OFFRE PRÉALABLE A LA RÉSERVATION, cependant leur montant, s'il est précisé ne peut être donné qu'à titre indicatif. Certaines charges telles que les consommations téléphoniques, de gaz, électricité, chauffage de la piscine, nettoyage de fin de séjour ... dépendent des consommations réelles et ne peuvent être estimées qu'à la fin du séjour au moment du départ. Ces charges sont à régler auprès du FOURNISSEUR ou du CHARGÉ D'ACCUEIL mentionné sur le "VOUCHER" et directement auprès

de cette personne, le jour du départ.

BELLAVISTA recommande de faire signer un ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE. Si aucune dégradation n'est constatée lors du départ du CLIENT (lors de la réalisation de l'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE) et si le client s'acquitte des éventuelles charges et services supplémentaires, le DÉPÔT DE GARANTIE pourra lui être immédiatement rendu par le FOURNISSEUR. Dans le cas contraire, le DÉPÔT DE GARANTIE sera restitué au client (dans un délai légal maximum de 60 jours) déduction faite des réparations ou du règlement des charges. BELLAVISTA ne pourra en aucun cas être tenu responsable du DÉPÔT DE GARANTIE et des différentes sommes qui ne lui sont pas confiées. Le client devra régler tout litige directement avec le FOURNISSEUR.

11. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de BELLAVISTA au titre du CONTRAT DE SÉJOUR prévu par les présentes est limitée à celle édictée par la loi française et le code civil pour les mandataires. La responsabilité de la société BELLAVISTA est exclue ou limitée, par les accords ou lois internationales qui trouveraient à s'appliquer.

11.1 EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ AU BÉNÉFICE DE BELLAVISTA

- NUISANCES : En aucun cas BELLAVISTA ne pourra être tenue responsable des travaux, chantiers, perturbations diverses, d'origine privée, ou publique s'imposant aux riverains qu'ils aient ou non réservé leur séjour par l'intermédiaire de BELLAVISTA. De même que BELLAVISTA ne peut être tenue responsable des irrégularités pouvant intervenir notamment dans les services d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphonie, d'accès à Internet ... de manière générale BELLAVISTA décline toute responsabilité pour tout trouble de jouissance ne provenant pas de son fait.

- SERVICES ANNEXES : BELLAVISTA ne pourrait être tenue responsable de la qualité des services annexes proposés par le FOURNISSEUR sur place ou par tout autre prestataire externe à BELLAVISTA et /ou toute prestation ou service réservés hors l'intermédiaire de BELLAVISTA.

- PISCINES : Les piscines ne peuvent êtres vidées sauf accord express du FOURNISSEUR sur place ou du CHARGÉ D'ACCUEIL. Il est interdit au CLIENT, par mesure de sécurité, d'intervenir personnellement dans la machinerie. L'entretien de la piscine et son fonctionnement sont assurés par le FOURNISSEUR ou un représentant une fois par semaine en général. En cas de problème, le client devra immédiatement informer le FOURNISSEUR ou son représentant pour savoir quelle solution adopter.

- Les piscines sont utilisables usuellement du 1er juin jusqu'à la fin septembre. Le CLIENT est tenu de s'enquérir et de vérifier leur éventuelle disponibilité et fonctionnalité pour les séjours en dehors de cette période. Enfin, un dispositif de sécurité répondant aux normes en vigueur pour toute piscine située en FRANCE, enterrée et non close, privative, à usage individuel ou collectif (art Ll28-2 aliéna 2 nouveau du CCH (loi N° 2004-1 du 2/01/2004, article 19) doit être installée dans les DEMEURES situées en France, à la responsabilité du FOURNISSEUR. BELLAVISTA décline sa responsabilité pour tout manquement du FOURNISSEUR et pour tout accident survenu autour de la piscine. Pour les autres pays, le client est tenu de se renseigner sur place et de prendre toutes les mesures nécessaires à sa sécurité et à celle de tous les bénéficiaires du séjour. BELLAVISTA ne pourra voir sa responsabilité engagée du fait de dommages engendrés ou amplifiés par les mauvaises relations qui naitraient entre le client et le CHARGE D'ACCUEIL, le FOURNISSEUR ou tout mandataire de ce dernier.

BELLAVISTA ne peut être tenue responsable des modifications des lieux de la DEMEURE et environnement immédiat de la DEMEURE qui n'auront pas été porté à sa connaissance par le FOURNISSEUR préalablement à l'OFFRE PRÉALABLE À LA RÉSERVATION.

BELLAVISTA ne peut être tenue responsable des manquements, carences, défaillances, dols du FOURNISSEUR, CHARGÉS D'ACCUEIL ou mandataires du fournisseur.
La responsabilité de BELLAVISTA sera exclue en cas de force majeure ou de cas fortuit caractérisé par une circonstance imprévisible et irrésistible et qui aurait pour résultat de l'empêcher d'exécuter les prestations qui découlent du contrat de séjour, dans le cadre de l'application.

12 - RECLAMATIONS

Les éventuelles réclamations concernant la DEMEURE devront être formulées dans les 72 heures qui suivent l'entrée dans les lieux par courrier électronique ou par lettre recommandée, accompagnée de pièces justifiant les réclamations, à adresser à BELLAVISTA, 12 passage TURQUETIL, 75011 Paris. Une fois ce délai de 72 heures passé, les réclamations ne pourront être prises en considération. En cas de contestation, les Tribunaux de Paris sera le seul compétent.

13. OBLIGATIONS DU CLIENT

De manière générale, le CLIENT doit se comporter en bon père de famille et veiller au bon entretien de la DEMEURE. Les événements exceptionnels (mariage, réceptions, fêtes...) restent soumis à l'accord préalable des parties et/ou du FOURNISSEUR sur place. Ces événements doivent faire l'objet d'un nouveau contrat écrit, précisant des conditions particulières et tarifaires. Dans la plupart des cas elles

sont soumises aux autorisations de la ville où le séjour a lieu et relèvent des compétences des autorités locales.

Le CLIENT ne doit rien faire qui de son fait ou du fait de sa famille ou de ses relations ou de tout bénéficiaire du séjour dans la DEMEURE puisse nuire à la tranquillité du voisinage. Il devra veiller notamment à ce que le niveau sonore des appareils qu'il pourra utiliser dans la DEMEURE ne constitue pas une source de nuisance pour le voisinage de la DEMEURE. Il sera personnellement tenu responsable des bruits, odeurs, fumées, lumière ou toute autre forme de nuisance qui pourrait être observée durant son séjour. Le client ne pourra introduire aucun animal quel qu'il soit et quelque soit son espèce sans autorisation écrite de BELLAVISTA ou du FOURNISSEUR.

Durant le séjour et en cas d'absence du CLIENT de la DEMEURE de jour ou de nuit, le client est tenu de fermer à clefs tous les portails, portes, volets, fenêtres, volets roulants ... et de tout faire pour garantir au mieux la sécurité de la DEMEURE ; à défaut le FOURNISSEUR pourra engager la responsabilité du client.

Le CLIENT est tenu d'être assuré auprès d'une compagnie d'assurance ou par le biais de son "assurance villégiature" contre tout vol, incendie, acte de vandalisme etc. et de prévenir si nécessaire son assurance de responsabilité civile. Le client est tenu d'occuper la DEMEURE personnellement. Cependant, si le client est dans l'impossibilité d'entamer ou de poursuivre son séjour, ce DERNIER aura la possibilité de substituer un tiers avec les accords cumulativement donnés de BELLAVISTA et du FOURNISSEUR. Toute forme de sous-location de la DEMEURE par le CLIENT est formellement interdite.

Le CLIENT est tenu, sauf accord préalable de BELLAVISTA ou du FOURNISSEUR de respecter le nombre et l'identité des personnes prévues au contrat (se reporter sur ce point au paragraphe capacité d'accueil). Le client est tenu de laisser exécuter, pendant son séjour dans la DEMEURE, les travaux dont l'urgence manifeste ne permet pas leur report.

Le CLIENT est tenu de régler sur place toutes les charges tant pour les PRESTATIONS et services qui n'étaient pas initialement prévus pour son séjour que pour ceux stipulés sur l'OFFRE PREALABLE DE RÉSERVATION. Il devra prendre à sa charge toute dégradation, casse, occasionnée durant son séjour dans la DEMEURE. Le client est tenu de rendre la DEMEURE dans le même état de fonctionnement et de propreté qu'elle a été mise à sa disposition.

Le CLIENT est tenu d'informer immédiatement le FOURNISSEUR sur place de tout sinistre et dégradations se produisant dans la DEMEURE, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent. Un numéro d'urgence est généralement précisé sur le "VOUCHER" et/ou transmis au client sur place.

Le CLIENT est tenu d'entrer et de quitter la DEMEURE à la date et aux heures prévues au contrat.

Le CLIENT est tenu de respecter les restrictions et les consignes de sécurité ou de fonctionnement de certains appareils (jacuzzi, éclairage nocturne etc) qui lui ont été communiquées par avance par BELLAVISTA ou/et par son FOURNISSEUR ou/et le CHARGÉ D'ACCUEIL ou/et tout autre mandataire du FOURNISSEUR, sur place.

14. OBLIGATIONS DE BELLAVISTA

BELLAVISTA s'engage à tenir à jour les descriptifs des DEMEURES et porter à la connaissance du CLIENT toute information, modification qui lui serait communiquée par les FOURNISSEUR.
Les descriptions détaillées figurant sur le site Internet de BELLAVISTA correspondent à la situation au moment de la réservation.

BELLAVISTA s'engage à préciser par le biais de l'OFFRE PRÉALABLE A LA RÉSERVATION toutes les modifications apportées aux DEMEURES et à leurs environnements immédiats qui lui auront été communiquées par le FOURNISSEUR.

BELLAVISTA s'engage à transmettre au CLIENT des informations dont elle a connaissance et nécessaires au bon déroulement de son séjour aussi exactement que possible.
BELLAVISTA s'engage à faciliter toute communication entre le client et le FOURNISSEUR.

BELLAVISTA s'engage à transmettre au CLIENT au moins 7 jours avant la date de son départ par écrit les informations suivantes : nom et numéro de téléphone du CHARGÉ D'ACCUEIL ou mandataire du FOURNISSEUR ou, à défaut et le cas échéant un code d'accès direct à la DEMEURE et les numéros de téléphone d'urgence.

15. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La nullité d'une partie des présentes conditions n'entame d'aucune manière l'efficacité des autres dispositions.
La souscription du BULLETIN DE RÉSERVATION implique la connaissance des conditions générales BELLAVISTA et comportent leur acceptation sans réserve. Tout CONTRAT DE SÉJOUR est régi par la loi

française pour autant que la réservation a été effectuée auprès d'un bureau ou agence situé dans le territoire français et ce quelle que soit la nationalité du CLIENT ou le lieu du séjour.

En cas de litige éventuel, les tribunaux compétents seront les tribunaux de Paris.

16. ÉLECTION DU DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et toute contestation relative aux obligations qui en découlent, les parties élisent domicile en leur domicile respectif. BELLAVISTA élit expressément domicile en son siège social au 12 passage TURQUETIL 75011 PARIS

*Conformément à la loi Informatique fichiers et libertés et aux dispositions relatives à la protection des données personnelles (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978), les données récoltées dans ce contrat sont nécessaires au bon traitement de la réservation et sont destinées à la société Bellavista, pour la gestion des prestations. Afin de permettre l'exécution de ce contrat, ces informations seront communiquées aux PARTENAIRES, FOURNISSEUR des prestations (hôteliers, transporteurs...) qui peuvent être situés hors de l'Union Européenne. Avec le consentement, du souscripteur des présentes, elles pourront également permettre de recevoir des offres promotionnelles ou commerciales, par courrier électronique ou postal, de la part de BELLAVISTA. Le souscripteur dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification relativement à l'ensemble de ses données personnelles auprès de Bellavista, par courrier 12, passage TURQUETIL, 75011 PARIS, en précisant son nom, prénom et son adresse.

Le responsable du traitement de ses données est le gérant de la société BELLAVISTA.